Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260314-2026__01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS de LOCARN

Séance ordinaire du 14 mars 2026

Date de convocation
10 mars 2026

Date d'affichage
10 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 9
Présents : 6
Absents : 3
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-six, le quatorze mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration du CCAS de LOCARN, dûment convoqué par la Présidente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : BERT Marjorie, LE CORRE Patrick, LE FAOU Louis, TRENVOUEZ Rémi, BIHAN Rémi, LE BRAS Rachel

Absents excusés : PERENNES Marie-Louise

Absents non excusés : LACHATER Aurélie, DALLONGEVILLE Cécile

N° 2026-01

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET CCAS

Madame la Présidente présente au Conseil d'Administration le détail des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de l'année 2025.

Section de Fonctionnement :
- Dépenses : 3020.60 €
- Recettes : 188.41€
- Résultat brut de l'exercice 2025 : -2832.19 €

- Résultat de fonctionnement reporté N-1 :2265.61 €

- Résultat de clôture : -566.58 €

Section d'Investissement :
- Dépenses : 0.00 €
- Recettes : 0.00 €
- Résultat brut de l'exercice 2024 : 0.00 €
- Résultat d'investissement reporté N-1 : 0.00 €
- Résultat de clôture : 0.00 €

La Présidente quitte la salle afin de laisser place au vote. Rémi BIHAN est élu à l'unanimité comme Président de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Considérant la régularité des opérations, approuve l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025 ainsi que celles relatives à la journée complémentaire ;

- ADOPTE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Rémi BIHAN